

On plaide la transparence

Après les élections du bâtonnier et du bureau du conseil de l'ordre de juin et juillet 2002, un scrutin contesté par une frange des avocats pour "politisation, tribalisation et fraude", le barreau mauritanien prépare les prochaines échéances électorales qui doivent intervenir en juin prochain.

Les plus hautes autorités du pays ont promis une élection "libre et transparente", le camp de l'ancien bâtonnier Mahfoudh Ould Bettah note ce fait avec une réelle satisfaction, tout en dénonçant "les manœuvres souterraines de groupes au sein de la corporation et en dehors", lesquelles ayant pour but de s'opposer aux bonnes dispositions actuelles. Parallèlement à cette nouvelle donne, certains candidats affûtent leurs armes et peaufinent leur stratégie en silence.

Quant à maître Ahmed Ould Mohamed Lemine Ould Nana, il donne le ton en annonçant déjà sa candidature qu'il explique par son désir ardent de changer la situation de la profession et les conditions de vie des avocats.

Apporter l'étincelle du changement

Le tableau actuel de la profession d'avocat en Mauritanie "est très sombre", selon Ould Naha. Le candidat évoque entre autres problèmes: le comportement de l'avocat vis à vis de l'ordre "qui doit trouver le moyen de discuter de la situation de la profession hors de toute influence politique, sans chercher à rendre le pouvoir ou l'opposition responsable de toutes ses difficultés et donc faire

abstraction de toute appartenance aux chapelles politiques".

De l'avis de cet homme, qui va solliciter les suffrages de ses collègues, pour la deuxième fois en trois ans "les difficultés entre avocats et juridictions sont aussi réelles et se matérialisent par le problème des intermédiaires illégaux", en plus des rapports "difficiles entre la profession et l'administration dans le traitement des contentieux et des consultations".

La dernière équation qui tient à cœur pour maître Ahmed Ould Mohamed Lemine Ould Nana n'est pas la moins importante de toutes, car concernant les rapports entre l'avocat et les justiciables, et ceux entre la corporation et les assureurs "qui ont toujours la part belle dans le traitement de tous les contentieux dans le domaine des assurances".

On note au niveau du public "une méconnaissance totale du rôle de l'avocat, un problème dû à l'ignorance". Toutes ces raisons poussent le candidat à chercher le perchoir pour "apporter l'étincelle du changement".

Discorde

Au cours des mois écoulés, des signes de division ont été notés dans le camp du bâtonnier actuel, maître Melainine Ould Khalifa, un discours entendu dans certains milieux de la profession. Ainsi, une Assemblée Générale convoquée le jeudi 24 mars n'a réuni que 36 avocats dans la salle, pendant que 117 ont été enregistrés pour être simplement passés par là, sans avoir l'intention de prendre part à la réunion, avancent

les tenants de cette thèse qui ajoutent que sur les 13 membres du conseil de l'ordre, "6 seulement ont répondu à la convocation pour la tenue de cette AG".

Maître Sidi Mohamed Ould Maham, secrétaire du conseil de l'ordre qui a boycotté l'AG du jeudi, précise que "seulement 45 à 50 avocats ont répondu présent, en dépit du fait que nous n'avons procédé à aucune sensibilisation pour demander à nos collègues de ne pas assister à la réunion". Maître Ould Maham soutient qu'en 2005, "l'écrasante majorité des avocats est favorable à des élections libres et transparentes, sans interférence politique".

Quant au bâtonnier Melainine Ould Khalifa, il affirme que "147 avocats ont répondu présents à l'AG du jeudi 24 mars, ce qui dépasse largement le quorum qui est de 83". La réunion objet de la polémique devait discuter de la nouvelle loi relative à la profession et du code de déontologie. Elle a été reportée à une date ultérieure, "quand nous nous sommes rendus compte que le texte qui devait faire l'objet de notre réflexion au niveau interne n'est pas encore paru dans le journal officiel", précise maître Melainine Ould Khalifa.

En fait, la réponse du bâtonnier pose un vrai problème de coordination: comment le bureau du conseil de l'ordre a-t-il pu convoquer une assemblée générale pour discuter d'une loi qui n'est pas encore parue au journal officiel? Mystère et boule de gomme.